

Repères

Colloques et documents : comptes rendus

« 2010 Association of American Geographers annual meeting » : Changement climatique, géographie et *political ecology*
(Congrès, Washington D.C., États-Unis, 14-18 avril 2010)

Certes, le congrès de l'Association des géographes américains (AAG) est un événement organisé, annuellement, par une communauté scientifique nationale structurée sous forme d'association. C'est un moment essentiel de la vie de cette association et, plus largement, des géographes américains. Ainsi les suites des hôtels où se tient le congrès de l'AAG sont-elles le lieu où les départements de géographie effectuent leurs recrutements, où se tiennent les *parties* des différentes confréries, les réunions des commissions de l'AAG, etc. Mais au fil des années, ce colloque est devenu un élément essentiel de la vie scientifique des géographes du monde entier : les Canadiens, bien évidemment, mais aussi les Européens, les Latino-Américains et les Asiatiques, au premier rang desquels les Chinois, concourent au succès de cet événement, et plus d'un participant venu d'Outre-Atlantique au congrès de Washington, qui s'est tenu du 14 au 18 avril 2010, s'est trouvé coincé à son retour dans un aéroport à cause des cendres du volcan islandais.

Entre 8 000 et 10 000 personnes étaient réunies pour participer à cette manifestation qui cherche à représenter la diversité des courants de la géographie anglo-saxonne contemporaine. Les géographes pouvant être définis tantôt par une communauté de regard (voire de méthode), tantôt par une communauté d'objet, il est impossible de rendre compte de la totalité des événements qui ont eu lieu au cours de ce congrès. Durant cinq jours, jusqu'à 70 sessions parallèles ont pu se tenir au même moment dans les salles de l'hôtel réservé pour l'occasion – soit, sur la durée du colloque, plus de 1 000 sessions.

Pour tenter néanmoins de donner une idée de cette diversité, nous avons construit le tableau ci-dessous, en reportant en colonnes les thèmes sur lesquels portaient les sessions, et en lignes les types de géographies (en nous référant, dans ce dernier cas, à la commission de l'AAG qui « sponsorisait » la session). Les chiffres donnés dans le tableau le sont à titre indicatif, d'une part parce que ces pourcentages ont été réalisés à partir d'un échantillon de

200 sessions prises au hasard dans le déroulé du colloque, ensuite parce que l'affectation de chaque session reportée dans une cellule du tableau est le fruit d'une interprétation toujours contingente. En outre, les regroupements des différents thèmes et les types de géographies sont propres à l'auteur de ce compte rendu.

Les approches de l'environnement, en particulier des grandes questions environnementales contemporaines telles que le changement climatique, étaient très présentes au congrès de l'AAG. La table ronde d'ouverture du colloque portait sur ce thème, et près de cinquante sessions étaient labellisées *climate change* ; l'adaptation était l'autre mot-clé du congrès, revenant souvent dans les titres des sessions ou des communications. Si nous n'avons pas assisté, comme cela peut être le cas dans d'autres communautés scientifiques, à des discours remettant en cause la véracité du changement climatique, les regards sur ces objets environnementaux n'étaient bien évidemment pas convergents entre les différentes sessions. C'est ce dont nous voudrions rendre compte.

Un grand nombre de communications, parmi lesquelles celles prononcées en plénières, reprenaient à leur compte les discours sur le changement climatique et ses corollaires que sont la « mitigation » (atténuation) et l'adaptation. Bien évidemment, les intervenants ont cherché à montrer le rôle-clé que les géographes tenaient déjà dans les instances gouvernementales chargées de traiter de ces questions, en même temps qu'ils ont mis l'accent sur la possibilité d'accroître ce rôle, en valorisant mieux les acquis de la discipline : « Que peut-on faire pour mieux comprendre le changement climatique ? Pour mieux s'y adapter ? Quelles stratégies doivent être suivies à terme ? Quelles technologies doit-on inventer ? »... telles ont été les questions posées à la communauté des géographes par Carol P. Harden, l'actuelle présidente de l'AAG. Il ressort en outre pour nombre d'intervenants que pour répondre à ces interrogations, les géographes doivent participer aux débats de

Tableau. Pourcentage de sessions selon le thème abordé et l'approche considérée.

Type	Thème	Faits culturels (a)	Faits sociaux (b)	Objets (c)	Activité économique	Faits environnementaux (d)	Approche réflexive	Total
Approche générique		0	4	0	0	1	0	5
Géographie physique		1	1	2	0	8	2	14
Géographie sociale et culturelle		4	3	3	0	1	1	12
Analyse spatiale et SIG		1	3	0	0	2	3	9
Géographie politique et critique		3	4	7	0	5	1	20
Géographie de populations particulières		0	5	3	0	1	3	12
Géographie d'espaces particuliers		1	2	3	0	0	2	8
Géographie économique		1	0	4	1	3	3	12
Géographie appliquée		0	0	0	0	1	0	1
Géographie historique		1	2	0	0	0	0	3
Political ecology		0	1	0	0	1	0	2
Total		12	25	22	1	23	15	98 %

(a) Par exemple, religion, représentations sociales, multiculturalisme, médias, mémoire, savoirs locaux, littérature, etc.

(b) Par exemple, genre, droits de l'homme, éducation, population.

(c) Par exemple, ville, campagne, différentes aires culturelles.

(d) Par exemple, pollution, changement climatique, eau, risques.

L'*adaptation science*¹ en cours de structuration à l'échelle internationale².

D'autres interventions se sont cependant montrées plus critiques à l'égard d'un basculement de la discipline géographique dans les attendus de l'*adaptation science*. Parmi ces communications, nous aimerions mettre en avant la conférence inaugurale prononcée par Thomas Wilbanks, ancien président de l'AAG³. Il a mis l'accent sur le fait que l'approche contextuelle des phénomènes allait devenir très importante en raison de l'adaptation au changement climatique : pour lui, c'est à un regain de prise en compte des interactions toujours originales entre homme

et milieu qu'appelle l'adaptation au changement climatique, prise en compte qui seule permettra de faire une réelle balance des coûts et bénéfices possible d'une action d'adaptation au changement climatique. L'*adaptation science* ne peut être que géographique dans le sens où elle serait contextuelle.

La communauté des *political ecologists*, aux sessions desquels nous avons plus particulièrement assisté, se montre plus critique encore à l'égard de l'*adaptation science*. On sait que la *political ecology* part du principe que si les politiques environnementales reposent sur de réels problèmes environnementaux, elles tendent souvent à présenter ces problèmes de manière biaisée, de sorte que la solution apparaisse évidente. La *political ecology* dénonce ces fausses évidences, montrant qu'elles servent souvent des intérêts particuliers⁴. On retiendra plus particulièrement deux interventions, qui toutes deux pointent du doigt le caractère mécaniste des « sciences de l'adaptation » et proposent une approche alternative aux questions qu'elles posent :

– Tom Bassett (University of Illinois at Urbana-Champaign) dénonce le fait que les conceptualisations de la vulnérabilité et de l'adaptation reposent souvent sur une chaîne stimulus-réponse, excluant la capacité d'innovation des acteurs locaux. Pour lui, cette capacité est bien plus importante que ne l'admet l'*adaptation science*, ce qui l'amène à s'interroger sur l'hétérogénéité spatiale et

¹ Dans la logique de structuration des sciences, non pas autour de disciplines, mais autour d'objets scientifiques, plusieurs chercheurs appellent à la création d'une *adaptation science*, comme ils ont pu le faire pour une *sustainability science* au début des années 2000.

² Un débat avait déjà eu lieu concernant la position des géographes par rapport à la *sustainability science* : cf. notamment Turner, B.L., 2002. Contested Identities: human-environment geography and disciplinary implications in a restructuring academy, *Annals of the Association of American Geographers*, 92, 1, 52-74 ; Kates, R.E., 2002. Commentary / Response: Turner, "Contested identities", *Annals of the Association of American Geographers*, 92, 1, 75-86.

³ Alors qu'il était président de l'AAG, T. Wilbanks a, au milieu des années 1990, enjoint les géographes à revoir leurs questionnements par rapport aux termes des débats sur le développement durable (Wilbanks, T.J., 1994. Presidential address: sustainable development in geographic perspective, *Annals of the Association of American Geographers*, 84, 4, 541-556).

⁴ Castro-Larrañaga, M.V., 2009. Nouvelles questions, nouveaux défis : réponses de la *political ecology*, *Natures Sciences Sociétés*, 17, 1, 12-17.

temporelle du processus d'adaptation. Les politiques doivent chercher à renforcer le pouvoir des organisations paysannes plutôt que celui des États, à favoriser l'initiative.

– Tim Forsyth (London School of Economics and Political Science) part, lui, de l'idée, aujourd'hui assez communément admise, que l'adaptation au changement climatique constitue une sorte de démocratisation du risque – proposant alors d'ajuster les théories du risque à celles de l'adaptation. Sur cette base, il dénonce le caractère linéaire des raisonnements sur l'adaptation, et la tendance à orienter les sciences en fonction de problèmes qui sont politiquement définis. Pour échapper à ce double défaut, il propose de partir non de problèmes, toujours suspects, mais des symptômes par lesquels ces problèmes nous apparaissent et des syndromes qu'ils révèlent – renvoyant de ce fait à une science symptomatologique de type deleuzienne⁵ ?

Dans la même ligne, d'autres interventions ont montré que s'il n'était pas question de nier la réalité du changement climatique, les discours qui sont tenus à son égard, et les actions qui sont mises en place, portent la marque de l'approfondissement de la modernité à travers le recours à l'écologie. En termes de géographie politique par exemple, les outils actuellement mis en place ne paraissent guère satisfaisants pour les *political ecologists*.

Les États ne paraissent pas en mesure de prendre en charge ces problèmes – tout au plus sont-ils en train d'expérimenter, contre leur gré parfois, des politiques innovantes. Mais outre le fait que leur action est limitée à leurs frontières, ils doivent agir dans un cadre législatif encore inadapté, au sein duquel les compétences entre les différents pouvoirs (judiciaires, législatifs et exécutifs, en particulier) ne sont pas clarifiées, alors que les lobbys paraissent toujours aussi puissants. Deux sessions, consacrées au *Green new deal* du président américain Barack

⁵ Gilles Deleuze a proposé une formulation de la démarche scientifique qui se fonderait sur les pratiques médicales : au lieu de procéder par démonstration linéaire, la science rechercherait des symptômes dont la concordance permettrait de faire un diagnostic. Voir pour l'application à l'aménagement : Labussière, O., 2010. Éléments pour une prospective du milieu. L'enjeu du sensible en aménagement, *Cahiers de géographie du Québec*, 54, 153, 499-515.

Obama, ont en particulier été le lieu de l'expression de ces doutes.

Au niveau international, on ne reviendra pas sur le fiasco de Copenhague : les Nations unies ne semblent pas un cadre adapté, pour l'instant au moins, à la prise en charge de ces problèmes. Les deux acteurs majeurs, que sont les ONG et les marchés, n'ont pas plus trouvé grâce aux yeux des intervenants des sessions abordant de manière critique les problématiques environnementales. Les organisations non gouvernementales sont apparues comme ayant des intérêts divergents, tant au niveau de leurs objectifs que de leurs propensions à défendre leur propre existence avant la cause qu'elles sont censées servir. De même, les sessions sur les marchés du carbone se montraient très circonspectes face à cet outil. Le bilan des « compensations » réalisées par ce moyen montre deux biais liés à ces marchés. Le premier est que les États compensent leurs émissions dans les secteurs dans lesquels leur savoir-faire est reconnu, permettant ainsi d'exporter, sous couvert de compensation environnementale, leur technologie à l'étranger. En outre, on assiste parfois à du *dumping* à l'exportation, une entreprise bénéficiant au titre des compensations environnementales d'aides qui la rendent plus compétitive par rapport à d'autres entreprises. De plus, les pays bénéficiaires sont très peu nombreux, ce marché reproduisant les travers de son modèle quant à la juste répartition des bénéfices... Mais ces critiques n'avaient pas pour but de mettre en place des quotas : au contraire, les débats avec la salle penchaient plutôt pour l'instauration d'une taxe carbone au niveau international.

Au final, c'est au développement de recherches associant très fortement l'analyse critique des discours et des pratiques politiques intégrant l'environnement, le fonctionnement écologique des milieux et la capacité d'adaptation de l'homme à ces milieux, qu'ont appelé, au prétexte de la lutte contre le changement climatique, nombre de communications que nous avons entendues à Washington. Des géographes qui, en somme, acceptent un certain héritage de leur discipline sans nier l'actualité des problèmes environnementaux.

Xavier Arnauld de Sartre

(CNRS, UMR Société environnement territoire, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 64012 Pau, France)

xavier.arnauld@univ-pau.fr

« Développement durable et souveraineté dans l'Arctique. Quels défis ? »
(Colloque, Québec, Canada, 17-18 mai 2010)

Le colloque international « Développement durable et souveraineté dans l'Arctique. Quels défis ? » a réuni, à Québec, les 17 et 18 mai 2010, des spécialistes des questions arctiques en provenance du Canada, des

États-Unis, de la France, de la Finlande, de la Russie et de l'Islande, pour enrichir la réflexion sur les enjeux de la gouvernance et du développement durable de l'espace arctique dans un contexte de changement

climatique⁶. Fruit d'une collaboration, au sein de l'Université Laval à Québec, entre la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement, l'Observatoire de recherches internationales sur l'eau et la Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée⁷, cette rencontre pluridisciplinaire (juristes, anthropologues, géographes, sociologues, politicologues, etc.) avait pour objectif de favoriser le renouvellement de l'analyse des questions stratégiques touchant la souveraineté dans l'Arctique et son articulation avec le développement durable, les défis de la sécurité maritime, les rapports entre bonne gouvernance du territoire et droits de la personne, et les conditions d'un développement à la fois économique et humain.

Reconnue sur les scènes canadienne et internationale pour son expertise scientifique en matière d'études nordiques, l'Université Laval exerce un leadership sur les questions arctiques. S'y côtoient des chercheurs de renom issus de grands centres de recherche fédérant les travaux réalisés dans la zone arctique. Des événements comme la marée noire du golfe du Mexique, survenue quelques semaines auparavant, ont de surcroît donné raison aux organisateurs d'insister sur les impératifs d'un développement durable pour l'Arctique.

L'intitulé du colloque laissait prévoir une tension créatrice entre, d'une part, le concept de développement durable et, d'autre part, celui de souveraineté. Le développement durable évoque l'idée de flexibilité, de gouvernance moderne axée sur la réconciliation d'enjeux multiples, intégrant le savoir autochtone, et liée aux intérêts de la planète. Le concept de souveraineté, de son côté, semble plus rigide : c'est l'archétype du droit international public qui ancre une conception plus autoritaire du droit, assujettissant de façon exclusive les sujets du roi sur un territoire donné. La souveraineté se préoccupe de frontières géographiques fermes, fixées dans l'espace, et on pourrait affirmer que c'est l'exemple même de l'inflexibilité, favorisant une certaine compétitivité territoriale entre les différents acteurs étatiques. La souveraineté privilégie la sécurité juridique et se justifie en ce qu'elle a le bénéfice d'identifier l'acteur légitime pour adopter des mesures réglementaires de protection de l'environnement, par exemple.

L'Arctique est à la fine pointe de ce débat : des peuples dont la résilience est sans équivoque sont pris en quelque sorte en otages entre une modernité qui se veut adepte du développement durable et un réflexe étatique qui proclame et assure leur souveraineté. Naviguer entre ces

deux registres de la souveraineté étatique traditionnelle, juridique et efficace, et le concept, plus porteur mais plus flou, de développement durable était le grand défi de cette conférence. D'autant plus que la relation entre les peuples du Nord et les communautés vivant au sud de la zone arctique n'est pas toujours aisée, issue comme on le sait d'une histoire d'ignorance, d'exploitation, ou de tentatives de conversion religieuse.

Ces tensions (Nord-Sud, développement durable-souveraineté) nous invitent donc à voir s'il est possible de réconcilier, voire d'inventer, des concepts de manière à présenter une reconnaissance des droits des peuples de l'Arctique dans un climat de paix et de respect. Quels sont les concepts et les orientations possibles pour articuler ou négocier cette voix de l'Arctique dans ce contexte de compétition de théories de gouvernance ? D'une certaine façon, le colloque était l'occasion d'exposer ces contradictions, ces tensions, et de tenter de formuler des pistes de solutions dans un contexte de plus en plus contesté et dynamique. L'Arctique ne se veut peut-être pas un objet d'études autant que le sujet de son propre développement.

Le présent compte rendu est articulé autour de trois thèmes : le développement durable, la souveraineté et les possibilités d'action, qui ont émergé des discussions, pour les chercheurs, les gouvernements et la société civile.

Développement durable

Le social

Les peuples de l'Arctique sont internationalisés. Ils vivent autour d'un même océan et s'identifient à ce dernier. Cependant, leur développement humain demeure variable d'une région à l'autre : les travaux de Gérard Duhaime indiquent bien que certains peuples sont plus riches (Alaska, territoires du Nord-Ouest canadiens), d'autres ont des indicateurs sociaux de développement plus robustes (pays scandinaves), alors que certaines populations, notamment de Russie, sont beaucoup plus pauvres en termes de développement humain⁸.

La discrimination historique qui a caractérisé bon nombre d'interactions entre les populations de l'Arctique et les gouvernements du Sud les rend vulnérables du point de vue du développement humain (Ghislain Otis, Larissa Abruytina). Le compte rendu de L. Abruytina suggère que l'histoire des peuples indigènes de Russie passe de l'indifférence avec taxation pendant la période tsariste, au paternalisme soviétique, puis à un laisser-faire brutal qui accentue les dépendances des populations envers les compagnies privées d'exploitation des ressources

⁶ Le programme est disponible sur le site <http://www.crcde.ulaval.ca/index.php?id=152&news=151>.

⁷ La Chaire C.D. Howe en protection de l'environnement et développement de l'Arctique, l'Institut EDS et l'Institut québécois des hautes études internationales de l'Université Laval, ainsi que les gouvernements du Canada et du Québec étaient partenaires de l'événement.

⁸ Communication de Gérard Duhaime, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée, Université Laval : « Développement économique et développement humain dans l'Arctique circumpolaire ».

et empêche une réglementation environnementale rigoureuse. Il apparaît qu'un secteur privé affamé de profits est susceptible de faire du Nord un dépotoir irrémédiable. Dans le cas des peuples russes, il semble que cette dépendance avec le secteur privé soit accentuée par une forme de décentralisation qui rend certains peuples plus pauvres et les services de santé ou d'éducation moins accessibles⁹.

En Islande, la situation apparaît également assez chaotique : après une période plus stable de développement, survenue après l'indépendance, un néolibéralisme agressif, combiné à une petite population, a entraîné une concentration des monopoles et, dans certains cas, une corruption. Les citoyens sont mécontents mais les canaux traditionnels de développement des politiques publiques ne semblent pas être en mesure de répondre adéquatement (Ivar Jonsson¹⁰).

On pourrait aussi mentionner ici, comme contre-exemple, le cas du Groenland où le gouvernement récemment élu semble préférer une approche plus sociale du développement (Marc Auchet). Au Canada, le Grand Nord, divisé en trois territoires (Yukon, Nord-Ouest et le Nunavut), compte une population dispersée et composée de regroupements inuits, métis et d'expatriés du Sud (Bridget Larocque¹¹). Le Nord fait partie de l'identité canadienne et c'est donc dans ce contexte que les politiciens canadiens cherchent à se réclamer du Nord, à le protéger contre des menaces, même surfaites (Stéphane Roussel, Kristin Bartenstein).

L'environnement

Il ne fait aucun doute que les changements climatiques affectent l'Arctique. S'il y a un débat sur leur rapidité, sur leurs effets catastrophiques ou non, il n'y a pas d'incertitude quant à leurs conséquences sur la calotte polaire et sur l'océan Arctique (Louis Fortier, Frédéric Lasserre). Ce réchauffement, qui raccourcit la période de glace hivernale et diminue d'année en année l'épaisseur et l'étendue de la glace « historique », provoque des changements en cascade et non linéaires pour les populations de l'Arctique (Oran Young¹²). La perspective de voir s'intensifier les contacts avec le Sud par des voies davantage navigables,

bien que toujours précaires, soulève des questions, des promesses et certaines anxiétés. Sera-t-il possible pour le Sud d'avoir un accès régulier au Nord et de venir l'exploiter au détriment ou en compétition avec les populations locales (L. Abruytina) ?

La communauté scientifique a été surmédiatisée, malmenée, et manipulée par une presse à la recherche de sensationnalisme, dans un débat monopolisé par des célébrités. Les politiciens œuvrent donc dans un contexte de débat public mal informé et fortement polarisé (L. Fortier¹³), alors que les questions affectant l'Arctique ne préoccupent pas toujours les populations du Sud autant qu'elles le devraient.

L'économie

Des gisements miniers abondent dans l'Arctique, les réserves de gaz naturel sont peut-être les plus importantes au monde, et le développement pétrolier présente également des potentialités réelles (F. Lasserre). Tout ce développement économique pourrait être facilité par une navigation plus constante due à la diminution des glaces. Néanmoins, elle devrait demeurer partielle (la période avec glaces sera moins longue mais ne disparaîtra pas totalement) et hasardeuse en raison des icebergs. Une navigation commerciale de grande envergure ou touristique importante semble somme toute peu réaliste (F. Lasserre¹⁴).

Néanmoins, une réglementation rigoureuse sera probablement nécessaire pour prévenir les désastres écologiques ou préserver l'accès des populations locales au développement, qui pourrait être monopolisé par le Sud. Un développement rapide et brutal pourrait endommager l'environnement et les modes de vie des peuples autochtones (L. Abruytina).

Le culturel

Le réchauffement de l'Arctique entraîne une précarisation de l'accès aux ressources traditionnelles de nourriture, que ce soit l'ours polaire (Nagel Bankes) ou les autres denrées alimentaires (Sophie Thériault). Non seulement l'accès peut être mis en péril mais le mode de capture peut aussi être menacé par la mise en œuvre de mesures de protection de l'environnement. N. Bankes et S. Thériault ont expliqué comment des outils du droit de l'environnement (protection des espèces menacées ou création de parcs nationaux) peuvent avoir des effets négatifs sur les modes de vie et les habitudes culturelles

⁹ Communication de Larissa Abruytina, Russian Association of the Indigenous People of the North : "Resource exploitation on indigenous territories in Russia".

¹⁰ Communication de Ivar Jonsson, Iceland and former professor at Ilisimatusarfik, Bifrost Business School, University of Greenland : "The role of sovereignty in sustainable social development".

¹¹ Communication de Bridget Larocque, Gwich'in Council International : "A human perspective on Arctic sustainable development and sovereignty in Canada".

¹² Communication d'Oran R. Young, conférencier d'honneur, Bren School of Environmental Science and Management, University of California : "Arctic governance in a time of rapid change".

¹³ Communication de Louis Fortier, conférencier d'honneur, département de biologie, Université Laval, et directeur scientifique du réseau ArcticNet.

¹⁴ Communication de Frédéric Lasserre, département de géographie et directeur de l'ORIE, Université Laval : « Changements climatiques : quelle forme pour le développement de la navigation dans l'Arctique ? ».

de certaines populations autochtones¹⁵. En effet, une éventuelle inscription de l'ours polaire sur la liste des espèces menacées de disparition éliminerait la possibilité des « *conservation hunts* », chasses touristiques, qui semblent pourtant soutenables pour les populations locales. De la même manière, la création d'un parc national qui vise à protéger la faune et la flore du Nord, peut, par la réglementation, empêcher la chasse et déloger les peuples autochtones. Dans les deux cas, il semble que le déploiement des instruments de régulation environnementale doive être repensé dans un contexte plus flexible et davantage sensible aux répercussions sur les populations directement concernées.

Cette rupture entre la protection de la nature et celle de la culture limite sérieusement la préservation des activités traditionnelles des populations de l'Arctique, alors que le principe d'intégration du développement durable permet de résoudre l'inadéquation entre les dimensions environnementale, sociale, culturelle et économique du développement (Véronique Guèvremont et Géraud de Lassus Saint-Geniès¹⁶).

Souveraineté

L'idée de souveraineté, archétype du droit international public, peut aussi bien conduire à des actions de protection de l'environnement qu'à des extractions irrémédiables de ressources. La sécurité juridique que procure l'exercice de la souveraineté permet le meilleur comme le pire. Elle peut aussi être synonyme d'efficacité. Elle se présente donc comme une arme à double tranchant : elle exprime, à la fois, des possibilités de réglementation, de consultation, de participation économique, mais aussi le risque réel d'une politique d'ignorance, d'indifférence ou carrément d'exploitation. La souveraineté est également un concept malléable, susceptible de manipulation aux saveurs politiques du jour et, c'est dans ce contexte, qu'elle s'est aussi présentée dans le cadre du colloque. La présente partie est divisée en trois : souveraineté et nationalisme, souveraineté et internationalisme et souveraineté et droits autochtones.

Souveraineté et nationalisme

L'accès à l'exercice de la souveraineté est le propre des visées nationalistes : les nations qui aspirent à devenir

¹⁵ Communications de Nigel Bankes, Faculty of Law and Chair of Natural Resources, Calgary University : "Polar bears, climate change and sustainable use" et de Sophie Thériault, Faculté de droit, Université d'Ottawa : « Les aires protégées à la rescousse de la sécurité alimentaire des Inuits ? Le cas du Nunavik ».

¹⁶ Communication de Véronique Guèvremont et Géraud de Lassus Saint-Geniès, Faculté de droit, Université Laval : « La protection internationale des cultures inuites face aux changements climatiques ou l'urgence de reconnaître le pilier culturel du développement durable ».

autonomes veulent exercer les pouvoirs que le droit international confère aux pays souverains. Même dans un contexte de plus en plus internationalisé, où l'interdépendance entre les États minimise de plus en plus la marge de manœuvre de ces États, la pression nationaliste est comprise comme l'exercice plénipotentiaire des pouvoirs de l'État. Dans le cadre des pays de l'Arctique, deux aspects de ces poussées nationalistes ont été discutés. Tout d'abord, les perspectives de développement économique pourraient précipiter l'accession du Groenland à l'indépendance. Malgré tout, il semble que la population soit prête à consacrer une grande partie des profits éventuels à un projet de développement national qui fasse une grande place aux enjeux sociaux (M. Achet¹⁷). Le Canada, par contre, semble utiliser l'Arctique dans une perspective nationaliste plus militariste avec un objectif affiché de protection du territoire (S. Roussel¹⁸). Le Canada a toujours été préoccupé par sa capacité juridique à protéger le territoire et surtout à réglementer le transport maritime dans les eaux du Passage du Nord-Ouest : c'était la raison de ses efforts lors des négociations de la clause d'exception de l'article 234 de la Convention internationale sur le droit de la mer, clause d'interprétation difficile mais qui lui permet de gérer les risques écologiques de la navigation arctique (K. Bartenstein¹⁹).

Le mode souverainiste compétitif entre les États côtiers n'est pas nouveau mais persiste aujourd'hui à le mettre en avant laisse perplexe dans un contexte où sa légitimité et son effectivité sont mises en doute (S. Roussel, G. Duhaime).

Souveraineté et internationalisme

À cette souveraineté nationaliste s'opposent des pressions internationales pour développer l'Arctique à l'image de l'Antarctique. Sans aller jusqu'à préconiser un traité international spécifique pour l'Arctique, des intervenants s'inquiètent des récentes déclarations des cinq pays côtiers – le G5 arctique (Canada, Danemark, États-Unis, Norvège, Russie) –, dont celles d'Ilulissat (Groenland), en mai 2008, ou de Chelsey, en mars 2010, faites en marge du conseil de l'Arctique et de ses membres. Notamment, l'exclusion, dans la déclaration d'Ilulissat, des autres pays européens membres de ce conseil ainsi que la non-représentation des populations autochtones à cette rencontre ont été vivement critiquées, même si la

¹⁷ Communication de Marc Achet, professeur émérite à la Sorbonne : « L'indépendance du Groenland : à quel prix ? ».

¹⁸ Communication de Stéphane Roussel, chaire de recherche du Canada en politiques étrangère et de défense canadiennes, UQAM : « Des mythes et des menaces : usages et fonctions du discours sécuritaire sur l'Arctique ».

¹⁹ Communication de Kristin Bartenstein, Faculté de droit, Université Laval : « La contribution de l'"exception arctique" de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer à la navigation durable : une perspective canadienne ».

déclaration, reconnaissant l'applicabilité des règles du droit de la mer et la nécessité de relever celles relatives à la sécurité maritime, est adéquate (Timo Koivurova et Oran R. Young).

Souveraineté et autochtonité

La légitimité de l'exercice de la souveraineté dans un contexte où les populations locales ne sont ni engagées ni consultées est sérieusement contestée. Il ne s'agit pas de créer un discours qui célèbre l'identité unique des peuples autochtones mais une intégration de la perspective autochtone dans tous les instruments juridiques. Bien que le modèle autochtoniste soit utile et nécessaire à l'élaboration de la Convention sur la protection des populations indigènes, G. Otis suggère, par exemple, qu'il soit dépassé dans le contexte de l'Arctique pour faire place à un modèle plus intégré et participatif.

D'une certaine façon, la conférence a invité à reconceptualiser la souveraineté pour qu'elle soit plus légitimement déployée.

Possibilité d'actions

En conclusion, nous résumons certaines suggestions des participants ; elles s'inscrivent dans une perspective de renouvellement et de reconceptualisation de l'exercice

de la souveraineté dans la perspective d'un développement durable pour l'Arctique.

Pour nombre d'entre eux, il faut que la voix des peuples de l'Arctique puisse mieux se faire entendre. Un nouveau langage de gouvernance qui reconnaisse la participation autochtone devrait être déployé afin que leurs préoccupations et les principes autochtonistes soient intégrés dans le droit international, la diplomatie et les droits de la personne. Le concept traditionnel de souveraineté mérite d'être revu et enrichi par les exigences de la gouvernance plurielle et participative, notamment à travers le conseil de l'Arctique et des mécanismes consultatifs. Les chefs des États circumpolaires doivent clairement adopter un positionnement et un discours plus inclusif, moins nationaliste et alarmiste. Ainsi, le développement de l'Arctique pourrait se réaliser selon un modèle fondé sur des considérations éthiques et de redistribution, qui reconnaît la dimension culturelle du développement durable.

Paule Halley

(Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement,
Université Laval, Québec, Canada)
Paule.Halley@fd.ulaval.ca

Nathalie Desrosiers

(Association canadienne des libertés civiles, Toronto, Canada)
ndesrosiers@ccla.org

« Environnement, régions et ressources stratégiques. Modèles de gouvernance et pluralité des droits »
(Symposium, Lille, France, 5-7 juillet 2010)

Ce symposium international s'est inscrit dans le cadre de l'activité d'un groupe de travail sur la gestion des ressources stratégiques fonctionnant au sein du consortium RISC (consortium pour la recherche comparative sur l'intégration régionale et la cohésion sociale²⁰). Son objectif était de permettre à ses membres de présenter leurs résultats de recherche et d'en discuter avec d'autres chercheurs travaillant sur des questions similaires. Ainsi, le symposium a été co-organisé par le RISC et le CLERSÉ²¹, UMR CNRS et Université Lille 1.

Les trois journées ont permis de rassembler quarante participants provenant d'institutions académiques diverses situées en Afrique, en Europe et aux Amériques. Cette diversité géographique s'est accompagnée d'une pluralité des domaines d'études et d'approches disciplinaires (droit, économie, science politique, sociologie, géographie, urbanisme et anthropologie).

À travers la participation de vingt intervenants autour de sept sessions, ce symposium international avait comme objectif d'examiner la gestion des ressources naturelles stratégiques et de l'environnement à travers les concepts de « gouvernance » et de « régionalisation ». Pour cela, une place importante a été accordée à la question de la pluralité des droits, en privilégiant les droits de propriété, les droits de l'homme et les droits environnementaux. Les communications ont été organisées autour de trois axes : aspects méthodologiques, aspects théoriques et terrains.

En considérant l'ensemble des thématiques abordées tout au long du symposium, il est possible de retenir quatre idées principales.

1. Les modèles de gouvernance des ressources énergétiques doivent prendre en considération les droits de l'homme et les droits environnementaux.

L'exploitation des ressources naturelles ne prend pas toujours en compte les conséquences environnementales et les impacts sur les droits de l'homme qu'elle peut entraîner. Cette question a été abordée, d'une part, par Marcela Ceballos Medina (Universidad Nacional de

²⁰ <http://www.risc.lu>.

²¹ Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques.

Colombia, Colombie) et Olivier Petit (CLERSÉ, Université d'Artois) qui ont présenté les difficultés que l'exploitation des ressources naturelles, principalement du gaz et du pétrole, pose aux communautés indigènes de la région de l'Amazonie de l'Ouest. En Colombie, par exemple, l'exploitation du pétrole dans les territoires des communautés indigènes Cofan a entraîné des conflits entre les divers acteurs en raison de leurs intérêts divergents. Cela a conduit à mettre en péril l'intégrité ethnique de ces communautés ainsi que leur existence à long terme, face au droit souverain de l'État dans l'établissement d'un ordre territorial particulier.

D'autre part, les conflits régionaux, les violations des droits de l'homme et les droits environnementaux ont été analysés par Souleymane Abba Gana (Université d'Artois) à travers sa présentation de l'exploitation de l'uranium au Niger (région d'Arlit) pour la production de l'énergie nucléaire en France. En considérant qu'un aspect important à souligner est le manque de normes de sécurité adéquates pour les travailleurs dans les mines, cet intervenant a proposé de configurer des modèles de gouvernance *bottom-up* afin d'éviter que les responsables des entreprises minières n'aient la charge d'évaluer les conditions sanitaires et de sécurité au travail.

2. La gestion des ressources en eau requiert une analyse approfondie des pratiques, des institutions et des acteurs impliqués.

L'importance de la prise en compte du cadre institutionnel et des acteurs impliqués dans la construction de modèles de gouvernance des ressources stratégiques a été soulignée par plusieurs intervenants. La présentation conjointe de Catherine Baron (Université Toulouse 1 & 2) et Muriel Maillefert (Université Lille 3) a mis l'accent sur la création de référentiels, définis comme des représentations idéales typiques à partir desquelles des acteurs construisent des modes d'actions. Pour cela, des modes de gestion d'accès à l'eau potable en Afrique francophone ont été analysés sous une perspective historique, ce qui a permis l'identification de deux types de référentiels (marchand et hiérarchique), qui sont à la fois mobilisés et transformés par les acteurs dans leurs pratiques.

La question des interactions entre les acteurs participant à la gestion des ressources stratégiques a été traitée par Joyce Valdovinos (Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3). À travers son étude sur la participation privée dans les services d'eau à Mexico, elle s'est interrogée sur les motifs principaux qui conduisent les autorités publiques locales à établir des partenariats avec le secteur privé et sur les implications de ces partenariats dans la construction d'un modèle de gouvernance. Sa présentation a abordé le débat conceptuel autour de l'eau, en tant que bien public et/ou privé ainsi que les nouvelles tendances et stratégies des opérateurs privés. D'autre part, le rôle de

l'État dans la gestion des services d'eau et ses liens multinationaux avec d'autres acteurs ont été étudiés.

Finalement, l'aspect institutionnel a été renforcé par Stéphane Ghiotti (CNRS, Université Montpellier 3), avec une présentation sur les régions méditerranéennes françaises face à la gestion de l'abondance des ressources en eau. La mise en œuvre des directives européennes relatives à la gestion de l'eau dans les régions méditerranéennes montre la difficulté de configurer des modèles de gouvernance régionale. Les enjeux liés à l'articulation des projets territoriaux avec les enjeux politiques dans la configuration du cadre institutionnel et de son application locale ont également été relayés.

3. De nouveaux enjeux environnementaux incitent à la reconfiguration des modèles de gestion des ressources stratégiques.

Dans un monde en transformation constante, de nouveaux défis de gestion et de régulation des ressources naturelles se posent. Nacima Baron-Yelles (Université Paris Est) a traité la question de la construction de la politique énergétique en Espagne ainsi que de ses modèles de gouvernance à l'échelle régionale. La forte dépendance de cet État vis-à-vis des pays fournisseurs d'énergie a été soulignée. Ainsi, l'inégalité des niveaux de production et de consommation a provoqué des changements dans la politique énergétique aux échelles nationale et locale, en encourageant la conservation et l'adoption des énergies locales et renouvelables.

La gestion des ressources naturelles devient encore plus compliquée quand il s'agit de ressources partagées entre plusieurs États, comme c'est le cas des aquifères transfrontaliers. En effet, la mise en œuvre d'un cadre régulateur commun aux États qui partagent la gestion des ressources entraîne des difficultés dans le choix d'outils d'aide à la décision et dans l'application de ces outils. Noémie Simonel (CIHEAM-IAMM²²) a souligné l'importance d'adopter un modèle de gestion qui valorise les connaissances scientifiques et les besoins des États concernés. Pour cela, Raya Marina Stephan (Unesco) a rappelé que le droit international constitue un instrument de régulation de la coopération internationale et d'analyse des évolutions des modèles de gestion.

Cette vision générale de la gestion transfrontalière des ressources en eau a été complétée, dans le cadre de la deuxième journée du symposium, par des visites de terrain sur différents sites du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et du Parc naturel transfrontalier du Hainaut. Pendant ces visites, le sujet de la création de mécanismes efficaces, permettant d'articuler l'organisation territoriale et institutionnelle dans des régions transfrontalières, a été

²² IAMM : Institut agronomique méditerranéen de Montpellier, dépendant du Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM).

abordé par les gestionnaires de ces parcs. Le besoin de créer des modèles de gouvernance ne correspond pas seulement au cas des aquifères transfrontaliers mais à l'ensemble des ressources considérées aujourd'hui comme stratégiques. Selon Tara Smith (Irish Centre for Human Rights, Irlande), ce qui est défini comme « stratégique » pourrait changer dans les années à venir, car de nouveaux enjeux environnementaux tels que le changement climatique, provoqueront des modifications importantes dans l'offre et la demande de ressources naturelles.

4. La gestion des services écosystémiques devrait être plus territoriale, intégrée et durable.

Un des thèmes principaux du symposium a été celui des services écosystémiques et du besoin de les valoriser en créant des modèles de gestion durable. Ainsi, dans sa présentation sur la gouvernance des zones humides estuariennes, Patrick Point (CNRS, UMR GREThA²³, Bordeaux) a montré comment l'intégration des services écosystémiques, dans l'élaboration des politiques publiques, joue un rôle important pour le bien-être collectif et peut entraîner des bénéfices économiques.

La question de la gestion territoriale des ressources a été soulignée par plusieurs intervenants, comme Humberto González (CIESAS Occidente²⁴, Mexique) qui a précisé le besoin de mettre en place un système de gestion des produits agricoles plus durable et impliquant davantage les acteurs concernés. Ce modèle de reconfiguration agro-écologique représente une initiative de gouvernance environnementale adéquate pour des pays comme le Mexique, car il vise à stopper la dégradation d'écosystèmes tout en améliorant les aspects de productivité et de rentabilité, à partir d'une production soutenable.

Philippe Jeanneaux (VetAgro Sup, Clermont-Ferrand) a également présenté une réflexion approfondie sur les modes de gouvernance environnementale en mettant l'accent sur le besoin de territorialiser les politiques agro-environnementales. À partir d'une catégorisation des services environnementaux, l'intervenant a proposé d'ins-

crire ces services dans deux modes différents de gouvernance qu'il a identifiés comme la gouvernance sectorielle et la gouvernance territoriale.

Les communications des intervenants, ainsi que la participation d'un public international, dans sa majorité académique, ont permis de mettre en valeur les enjeux principaux liés à la reconfiguration des modèles de gouvernance des ressources stratégiques et à l'évolution des droits des acteurs concernés. Si les questions des conflits d'intérêts entre plusieurs acteurs et des mécanismes de gestion à des échelles différentes ont été abordées par la plupart des intervenants, l'enjeu de la régionalisation reste un thème à explorer davantage. En effet, alors que l'un des objectifs du symposium était d'examiner la gouvernance des ressources naturelles stratégiques à travers le concept de régionalisation, la majorité des présentations l'ont abordé comme un aspect du contexte et non comme la convergence des agendas politiques et économiques à l'échelle supranationale.

Pour conclure, les aspects multidisciplinaires et multilingues du symposium (en anglais, espagnol et français) ont correspondu aux objectifs du consortium RISC, qui vise à promouvoir une recherche comparée sur l'intégration régionale et la cohésion sociale.

Une sélection d'articles a été publiée fin 2011 dans la revue *Regions & Cohesion*²⁵, et un ouvrage collectif aux Éditions Peter Lang dans la collection *Regional Integration and Social Cohesion*, comprenant d'autres textes issus du symposium, est également en préparation.

Andrea Prichard

(University of Arizona, Udall Center for Studies
in Public Policy, Tucson, AZ 85719, USA)
aprichar@email.arizona.edu

Joyce Valdovinos

(Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, IHEAL-CREDA,
75007 Paris, France)
joycevaldov@gmail.com

²³ Groupe de recherche en économie théorique et appliquée.

²⁴ Centro de investigaciones y estudios superiores en antropología social occidente.

²⁵ <http://www.berghahnbooks.com/journals/reco/index.php>.

« Écologie de la restauration et développement durable. Dépasser les frontières » (Conférence, Avignon, 23-27 août 2010)

La 7^e conférence européenne de la Société d'écologie de la restauration (SER), organisée par l'Université d'Avignon²⁶ et l'Institut méditerranéen d'écologie et de palé-écologie (IMEP) s'est tenue du 23 au 27 août 2010 dans le

palais des Papes d'Avignon²⁷. La SER, forte de plus de 2 000 membres dans le monde, se donne pour objectif de « promouvoir l'écologie de la restauration comme un moyen de protéger la diversité de la vie sur terre et de

²⁶ Thierry Dutoit, professeur de biologie à l'Université d'Avignon, était le président du comité d'organisation.

²⁷ Le programme et les résumés des communications sont disponibles sur ce site : <http://www.seravignon2010.org>.

rétablir une relation écologique saine entre la nature et la culture²⁸ ». N'ayant pu atteindre l'objectif qu'il s'était fixé en 2004 dans sa Stratégie nationale pour la biodiversité – stopper la perte de biodiversité en 2010 –, l'État français a mis sur pied de nouveaux instruments pour relancer la dynamique. Que ce soit le lancement de la CDC-Biodiversité, banque de compensation visant à créer un marché d'actifs de nature²⁹ ou la mise en place des trames vertes et bleues, outils d'aménagement du territoire issus du Grenelle de l'environnement, ces mesures font la part belle à la restauration écologique. Pourtant, la notion peut aisément inspirer le scepticisme. Certains écologues et biologistes de la conservation y voient en effet un péché d'orgueil : comment peut-on se croire en mesure de recréer de la nature ? Ne risque-t-on pas de figer les forces évolutives d'une nature en marche en voulant restaurer un passé révolu ? Dans une ère de changements environnementaux rapides, les écologues de la restauration se trouvent confrontés à des questions scientifiques et éthiques délicates qu'ils intègrent dans une approche de recherche appliquée. La restauration peut permettre de mieux comprendre la nature et son fonctionnement. En cela, elle ne peut s'affranchir de l'écologie mais elle peut même la faire progresser. Par ailleurs, elle s'inscrit généralement dans le développement durable d'un territoire, en réponse à une demande sociale. Ainsi, l'ambition défendue par la restauration écologique, dans son approche holistique, est d'intégrer les valeurs et les besoins humains dans sa mise en œuvre. Pourtant, si l'ouvrage de référence en français, *La Restauration écologique*³⁰ donne l'image d'une discipline mûre et stabilisée, cette conférence fut l'occasion de constater qu'elle reste traversée par de nombreux courants et idéologies. À cet effet, plusieurs présentations furent consacrées à tenter de définir des guides, à vocation universelle, des bonnes pratiques de la restauration³¹, alors que d'autres argumentaient que des barrières culturelles indépassables devaient absolument être prises en compte pour une mise en œuvre effective³².

²⁸ « La restauration écologique est le processus qui assiste l'autoréparation d'un écosystème qui a été dégradé, endommagé ou détruit » (in Society for Ecological Restoration International Science & Policy Working Group, 2004. *The SER International Primer on Ecological Restoration*, www.ser.org & Tucson, Society for Ecological Restoration International).

²⁹ Les actifs de nature sont des terrains restaurés pouvant être achetés par des développeurs pour compenser la destruction d'habitat naturel occasionnée par leur projet.

³⁰ Clewell, A.F., Aronson, J., 2010. *La Restauration écologique*, Arles, Actes Sud.

³¹ Cf. les communications de Tiemo Timmermann (Université de Greifswald, Allemagne), "From 'Why?' to 'What?' and 'How?': Developing intercultural principles and strategies in ecological restoration", et d'Eric Higgs (University of Victoria, Canada) et Richard Hobbs (University of Western Australia), "Wild design: principles to guide ecological restoration in protected natural areas".

Avec près de 450 participants de 37 pays, 200 conférences orales et 100 posters, il est évidemment impossible de relater ici l'ensemble des échanges qui se sont tenus durant cette conférence. Nous nous contenterons donc d'évoquer quelques points saillants.

Des projets de restauration anthropocentrés

De façon un peu surprenante pour une conférence d'écologues, de nombreuses présentations étaient consacrées à des projets de restauration dont l'objectif premier n'est pas de restaurer la biodiversité mais de répondre à des dégradations environnementales affectant directement des intérêts humains : protection contre les crues et l'érosion des sols, combat contre la désertification, prévention des feux de forêt, prévention de l'érosion des terres ou de l'embroussaillage dans le but de préserver les activités agricoles, optimisation économique de la fréquentation des grands sites (pointe du Raz, cap Fréhel). Dans toutes ces approches, la biodiversité était au mieux un passager clandestin, au pire elle n'était même pas prise en compte. Reflétant des considérations très anthropocentrées, c'est assez naturellement qu'y était recruté le nouveau paradigme à la mode des services écosystémiques, comme un moyen d'arbitrage des intérêts multiples et parfois conflictuels des parties prenantes d'un territoire.

Des tensions disciplinaires et/ou idéologiques

Au cours des interventions, différentes tensions disciplinaires et/ou idéologiques étaient perceptibles, faisant écho à des débats également très présents en sciences de la conservation de la biodiversité. Ainsi, on pouvait distinguer un continuum entre une restauration focalisée sur les états initiaux, cherchant à tout prix à réintroduire des espèces animales et végétales originelles et « génétiquement pures » (c'est-à-dire sans pollution génétique par des souches d'élevage), et une restauration des fonctions et des services de l'écosystème. Dans cette dernière approche, les praticiens s'affranchissent facilement de la question de l'identité des espèces à réhabiliter car ils s'intéressent avant tout au bon fonctionnement de l'écosystème. Ce qui compte alors, c'est une matrice paysagère fonctionnelle, rendant les services écologiques attendus. C'est d'ailleurs cette restauration du bon fonctionnement des « infrastructures vertes³³ » présentée par Ladislav

³² Communication de Carla Khater (Conseil national de la recherche scientifique, Liban) *et al.*, "Is ecological science really sufficient to effectively restore Mediterranean ecosystems?".

³³ Entités écologiques spatialement et fonctionnellement connectées qui maintiennent les conditions nécessaires à la bonne santé des écosystèmes.

Miko³⁴ qui sera au cœur de la stratégie d'aménagement intégré du territoire de l'Union européenne pour 2020, un axe fort de l'engagement européen lors de la 10^e conférence des parties de la Convention pour la diversité biologique (Nagoya, Japon, 2010). La biodiversité et la nature, sans devenir des concepts obsolètes, sont alors reléguées à l'arrière-plan et deviennent des sous-produits de cette nouvelle stratégie.

On pouvait également discerner un continuum allant des approches d'ingénierie pure, où règnent en maîtres les spécialistes de la biochimie des sols et de la qualité de l'eau, aux approches plus intégrées, qui accordent une large place aux sciences humaines et sociales. De ce côté du curseur, on retiendra les communications de Susana Bautista *et al.*³⁵ et Jordi Cortina Segarra³⁶ qui ont insisté sur une évaluation participative du succès de la restauration, intégrant largement les communautés locales. Il s'agit là de mettre en œuvre un processus récursif d'apprentissage social qui permette la construction collective de l'état souhaitable grâce aux échanges entre scientifiques et communautés locales. Cette approche, s'inspirant de la gestion adaptative³⁷, permet une meilleure prise en compte de l'incertitude scientifique et normative des projets de restauration. Elle fait le pari qu'une meilleure appropriation des enjeux de la restauration par le grand public et les parties prenantes permettra une meilleure acceptation et une plus grande résilience sociale des projets. Ce type d'approche est certainement encore trop peu mis en œuvre.

Afin que l'interdisciplinarité réclamée par une approche intégrée de la restauration écologique puisse être implémentée, Sjaak Swart³⁸ s'est fait l'avocat de la notion d'objet frontière, concept (par exemple, « résilience ») qui facilite la communication entre différentes catégories d'acteurs (scientifiques, usagers, décideurs, etc.) en créant un vocabulaire partagé, même si la compréhension qu'ont les parties prenantes du terme en question varie³⁹. S. Swart a pris un exemple d'objet frontière pour la restauration, « la gestion dynamique de

littoral » aux Pays-Bas, une stratégie d'aménagement et de restauration censée être bonne pour la nature et pour les êtres humains en limitant les risques d'inondation.

Sur le plan technique, on pouvait reconnaître plusieurs écoles allant de la restauration passive, par l'installation d'exclos⁴⁰ ou l'abandon du site en vue d'une « renaturalisation », à des approches actives et intensives, faisant appel aux pelles mécaniques, aux semis massifs de graines ou encore à la plantation de milliers d'hectares d'arbres (comme c'est le cas pour la grande muraille verte⁴¹). Alors qu'une session complète était consacrée à la production et à la certification de plantes natives, une industrie florissante qui représente déjà des millions de dollars aux États-Unis, certains s'interrogeaient sur la nécessaire variabilité génétique des pools d'espèces à réintroduire, appelant de leurs vœux une approche holistique qui ne se contenterait pas d'une réponse ingénieriale et commerciale.

Enfin, pour clore cette revue des dichotomies, une session parallèle a soulevé la question d'une éventuelle tension entre la restauration menée par des écologues fonctionnels, attachés à comprendre les processus nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes, et une restauration plutôt portée par des écologues des populations, qui se fondent davantage sur les réintroductions d'espèces animales ou végétales.

Le concept d'écologie de l'intervention

Invitant à dépasser ces hiatus, tout autant que la distinction entre conservation et restauration, R. Hobbs a défendu le concept d'écologie de l'intervention⁴². Dans un monde caractérisé par les changements globaux, l'apparition d'écosystèmes inédits ou émergents⁴³, n'ayant aucun équivalent historique, force à s'interroger collectivement sur les objectifs de gestion et sur le type

³⁹ Cash, D., Clark, W., Alcock, F., Dickson, N., Eckley, N., Guston, D., Jäger, J., Mitchell, R., 2003. Knowledge systems for sustainable development, *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 100, 8086.

⁴⁰ Un exclos est un système de clôtures permettant généralement de soustraire un habitat à l'impact d'un herbivore.

⁴¹ La grande muraille verte est un projet de ceinture végétale multi-espèces, large de 15 km, reliant Dakar à Djibouti, sur une longueur d'environ 7 000 km.

⁴² Titre de sa communication : "Intervention ecology: managing and restoring ecosystems in the 21st century".

⁴³ Des écosystèmes inédits sont constitués de communautés dont la composition et l'abondance relative en espèces n'avaient jamais été observées auparavant. Cf. notamment Hobbs, R., Arico, S., Aronson, J., Baron, J., Bridgewater, P., Cramer, V., Epstein, P., Ewel, J., Klink, C., Lugo, A., Norton, D., Ojima, D., Richardson, D.M., Sanderson, E.W., Valladares, F., Vilà, M., Zamora, R., Zobel, M., 2006. Novel ecosystems: theoretical and management aspects of the new ecological world order, *Global Ecology and Biogeography*, 15, 1, 1-7 ; Hobbs, R.J., Higgs, E., Harris, J.A., 2009. Novel ecosystems: implications for conservation and restoration, *Trends in Ecology & Evolution*, 24, 599-605.

³⁴ Directeur de la nature à la Direction générale de l'environnement de l'Union européenne. Titre de sa communication : "Green infrastructure as a tool for a new European biodiversity strategy".

³⁵ Université d'Alicante, Espagne. Titre de sa communication : "Linking restoration evaluation and knowledge exchange to combat desertification".

³⁶ Université de Barcelone, Espagne. Titre de sa communication : "Making science happen. Linking research and practice to restore degraded drylands".

³⁷ Processus systématique d'amélioration des politiques et pratiques de gestion, qui se base sur les leçons tirées des résultats de politiques et pratiques antérieures. Cf. Holling, C.S. (Ed.), 1978. *Adaptive Environmental Assessment and Management*, Chichester, Wiley & Sons.

³⁸ Université de Groningen, Pays-Bas. Titre de sa communication : "Boundary work in ecological restoration and conservation".

d'écosystèmes que l'on désire maintenir ou obtenir. C'est, par exemple, le cas de milieux dans lesquels des espèces exogènes, ne pouvant plus être complètement éradiquées, ont des effets positifs, devenant des ressources importantes pour d'autres espèces (par exemple, les écrevisses de Louisiane introduites en Camargue semblent avoir contribué à l'essor de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau ces vingt dernières années). La cible de gestion peut alors être un écosystème hybride, acceptant les espèces non indigènes comme une partie intégrante du système. Conceptuellement, ce pas de côté conduit à envisager la restauration comme un mode d'intervention supplémentaire dont disposeraient les êtres humains dans leur environnement, le long d'un gradient allant de la pure conservation à l'ingénierie écologique, en passant par la restauration passive et active. C'est un enjeu crucial à l'heure où d'aucuns craignent que la restauration ne se substitue aux efforts de conservation traditionnels. Ces craintes sont justifiées par la multiplication des projets exclusivement financés dans le cadre de mesures compensatoires à des destructions de la biodiversité. Ce faisant, ces destructions, souvent irréversibles, ne cessent pas.

Elles sont même, dans une certaine mesure, anticipées par la mise en marché d'actifs de nature, comme le propose la CDC-biodiversité. L'écologie de la restauration ne devrait pourtant pas se substituer à la protection de ce qui reste de milieux naturels, mais s'ajouter aux efforts de conservation qu'il convient, plus que jamais, de renforcer et de consolider.

La conférence s'est conclue par une déclaration⁴⁴, lancée comme un appel à la mise en place d'une législation européenne pour de bonnes pratiques en écologie de la restauration. La prochaine conférence européenne de la SER intitulée « Near-natural restoration » se tiendra du 9 au 14 septembre 2012 à la Faculté des sciences de l'Université de Bohême du Sud (République tchèque⁴⁵).

Arnaud Béchet

(Centre de recherche de la Tour du Valat, Arles, France)

bechet@tourduvalat.org

⁴⁴ http://www.seravignon2010.org/uploads/File/SER-Avignon_declaration.pdf.

⁴⁵ <http://www.ecer2012.eu>.